

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
de  
La Fare-les-Oliviers**

N° 2026\_2\_6

**Objet : Budget primitif 2026 du  
CCAS**

**VOTE :  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations  
du

Conseil d'Administration du Centre  
Communal d'Action Sociale de la

Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le 29 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Carine WECKERLIN**, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Mr Jérôme MARCILIAC  
Mme Carine WECKERLIN  
Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE  
Mr Lionel DI SAPIO  
Mr Denis PALMERINI  
Mme Christine VALLET  
Mr André MOUZON  
Mr Patrick CASTELLO  
Mme Annie CHAUVIN  
Mme Jany PAUL  
Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés :

Absents donnant pouvoir :

Mr Jean Paul MARX à Mr Denis PALMERINI

Absents :

Mr Jean Philippe DUMETZ

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

**Budget primitif 2026 du CCAS**

Monsieur le Président indique que le projet de Budget Primitif 2026 a été élaboré dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration a opté, comme la loi lui en laisse la faculté, pour une présentation des dépenses et des recettes par nature, avec un tableau de synthèse croisé par fonction.

Le projet du Budget Primitif 2026 comporte également toutes les dispositions budgétaires nécessaires, ainsi que les recettes adéquates pour procéder au règlement des dépenses et en particulier les dépenses à caractère obligatoire.

Après prise en compte de tous ces éléments, le budget primitif 2026 du CCAS s'équilibre comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 18 254,42 €  
Recettes : 18 254,42 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 236 915,04 €  
Recettes : 236 915,04 €

Monsieur le Président propose de passer au vote du budget primitif 2026 du CCAS conformément aux équilibres financiers décrits ci-dessus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS tant en dépenses qu'en recettes conformément à l'exposé ci-dessus, section par section, chapitre par chapitre,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Vice-Présidente

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

